



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	Réparation des joints de culasse et des blocs FiberLock™ K&W®	
Autres moyens d'identification		
Code du produit	Non. 75224 (Item# 1006368)	
Usage recommandé	Scelle les fuites du bloc-moteur	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabriqués ou vendus par:		
Nom de la société	CRC Canada Co.	
Adresse	2-1246 Lorimar Dr. Mississauga, Ontario L5S 1R2 Canada	
Téléphone	905-670-2291	
Site Web	www.crc-canada.ca	
Courriel	Support.CA@crcindustries.com	
Numéro de téléphone d'urgence	Urgence 24 heures	800-424-9300 (Canada)
	(CHEMTREC)	703-527-3887 (International)

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 2
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Avertissement
Mention de danger	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.
Stockage	Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
de l'eau		7732-18-5	80 - 100
silicate de sodium		1344-09-8	3 - 7
aluminosilicate refractory ceramic fibers		142844-00-6	0.5 - 1.5
Cellulose		9004-34-6	0.5 - 1.5
aluminium		7429-90-5	0.1 - 1
cuivre		7440-50-8	0.1 - 1

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	--

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle****ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	1 mg/m ³	Fraction respirable.
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m ³	
cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m ³	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m ³	Fumées.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	5 mg/m ³	Pyrophoric powder.
		10 mg/m ³	Poussière.
aluminosilicate refractory ceramic fibers (CAS 142844-00-6)	TWA	0.2 fibers/cm ³	Fibre.
		5 mg/m ³	Fibre , total
		5 mg/m ³	Total des particules.
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m ³	
cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m ³	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m ³	Fumées.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	1 mg/m ³	Respirable.
aluminosilicate refractory ceramic fibers (CAS 142844-00-6)	TWA	0.2 fibers/cm ³	Fibre.
		5 mg/m ³	Inhalable fibers.
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	3 mg/m ³	Fraction respirable.
		10 mg/m ³	Poussières totales.
cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m ³	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m ³	Fumées.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	1 mg/m ³	Fraction respirable.
aluminosilicate refractory ceramic fibers (CAS 142844-00-6)	TWA	5 mg/m ³	Fraction inhalable.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3	
cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
aluminosilicate refractory ceramic fibers (CAS 142844-00-6)	TWA	0.5 fibers/ml	Respirable fibers.
		5 mg/m3	Fraction inhalable.
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3	
cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et émanations.
		0.2 mg/m3	Fumées.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	5 mg/m3	Fumée de soudage.
		10 mg/m3	
aluminosilicate refractory ceramic fibers (CAS 142844-00-6)	TWA	1 fibers/cm3n	Fibre.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire. Des douches oculaires et d'urgence sont recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau**Protection des mains**

Porter des gants de protection en: Néoprène. Nitrile.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection respiratoire

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence****État physique**

Liquide.

Forme

Liquide.

Couleur

Beige.

Odeur

Bland.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH	11.2
Point de fusion et point de congélation	0 °C (32 °F) estimation
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 °C (212 °F) estimation
Point d'éclair	None (Tag Closed Cup)
Taux d'évaporation	Lent.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	21.3 hPa estimation
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.07
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	204.4 °C (400 °F) estimation
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Pourcentage de matières volatiles	84.9 % estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Agents réducteurs. Sodium azide. Acetylene. Magnésium. Hydrofluoric acid.
Produits de décomposition dangereux	Aldéhydes. Alcohols. Ethers. Hydrocarbures. Cétones. Organic acids. Oxydes d'azote (NOx). Sodium nitrite. Sodium oxides. Hydrogène.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
silicate de sodium (CAS 1344-09-8)		
Aiguë		
Orale		
<i>Solide</i>		
DL50	Rat	1500 - 3200 mg/kg
* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
aluminium (CAS 7429-90-5)		Irritant
aluminosilicate refractory ceramic fibers (CAS 142844-00-6)		Irritant
Cellulose (CAS 9004-34-6)		Irritant
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
aluminium (CAS 7429-90-5)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
aluminosilicate refractory ceramic fibers (CAS 142844-00-6)		A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène		
aluminosilicate refractory ceramic fibers (CAS 142844-00-6)		Probablement cancérogène pour l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
aluminium (CAS 7429-90-5)		Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
aluminosilicate refractory ceramic fibers (CAS 142844-00-6)		Probablement cancérogène pour l'homme.
Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène		
aluminosilicate refractory ceramic fibers (CAS 142844-00-6)		Detected carcinogenic effect in animals.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
poly(p-phenylenediamine terephthalamide) (CAS 26125-61-1)		3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
aluminium (CAS 7429-90-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss)	0.16 mg/l, 96 heures
cuivre (CAS 7440-50-8)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	0.036 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	0.0319 - 0.0544 mg/l, 96 heures
silicate de sodium (CAS 1344-09-8)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Water flea (Ceriodaphnia dubia)	22.94 - 49.01 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	2320 mg/l, 96 heures
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	2320 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Élimination de déchet provenant de résidus de produits / de produits inutilisés Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Non réglementé.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

aluminium (CAS 7429-90-5)

cuivre (CAS 7440-50-8)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations**Date de publication** 13-Juillet-2017**Version n°** 01**Autres informations** CRC # 479/1002474

Avis de non-responsabilité L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co..